

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Robinson Village LP II Ltd. Partnership

File N°: D02-02-19-0103

Applicant: Fotenn Consultants (Jeff Nadeau)

Comments due date: October 14, 2019

Applicant Address: 223 McLeod Street, Ottawa
ON K2P 0Z8

Development Review Planner: Andrew McCreight

Applicant E-mail: nadeau@fotenn.com

Ward: 12 – Rideau-Vanier

Applicant Phone Number: 613.730.5709 x288

Ward Councillor: Mathieu Fleury

Site Location

27, 29, 31 Robinson Avenue

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment to construct a four-storey apartment containing 46 dwelling units. The rezoning seeks to reduce the minimum parking rate and landscaped area required. Additional relief may be determined through application review.

Proposal Details

The subject site is located in the southeast corner of the Sandy Hill neighbourhood in an area locally known as Robinson Village. Bounded to the north by Robinson field, the Rideau River to the east, and to the south and the west by Highway 417. Vehicular access is limited by a single roadway passing beneath the Lees Avenue overpass.

The adjacent lands are predominantly low-rise residential including single-detached homes, townhouses and low-rise apartment buildings. The site is presently occupied by three single-detached dwellings, with a total lot area of 1138.8 square metres, and a frontage of 32.9 metres along Robinson Avenue.

The proposed development is a four-storey apartment building, plus basement level, with 46 dwelling units. Vehicular access is provided via a driveway through the side yard, leading to six parking spaces, including three visitor spaces. 24 bicycle parking stalls are proposed in the rear yard. Amenity space is provided in the rear yard, a roof top terrace and on some north facing balconies. Waste storage is internal to building.

The rezoning seeks to reduce the required residential parking from 17 spaces to 3 spaces and reduce the minimum landscape area from 30% required to 26%. Additional relief may be determined through application review.

Related Planning Applications

Site Plan D07-12-18-0164

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Planning Committee, is December 12, 2019.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-19-0103 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Andrew McCreight, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 22568
Fax: 613-560-6006
Andrew.McCreight@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage, résumé de la proposition

Propriétaire : Robinson Village LP II Ltd.
Partnership

N° de dossier : D02-02-19-0103

Requérant : Fotenn Consultants (Jeff Nadeau)

Date limite des commentaires : 14 octobre 2019

Adresse du requérant : 223, rue McLeod,
Ottawa (Ontario) K2P 0Z8

Urbaniste : Andrew McCreight

Quartier : 12 – Rideau-Vanier

Courriel du requérant : nadeau@fotenn.com

Conseiller du quartier : Mathieu Fleury

N° de tél. du requérant : 613.730.5709, poste
288

Emplacement

27, 29 et 31, avenue Robinson

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage visant à permettre la construction d'un immeuble résidentiel de quatre étages et contenant 46 unités d'habitation. La modification de zonage concerne une réduction du taux de stationnement minimal et de la superficie paysagée requise. D'autres dispenses pourraient être déterminées lors de l'examen de la demande.

Détails de la proposition

L'emplacement visé se trouve à l'angle sud-est du quartier Côte-de-Sable, dans un secteur appelé Village Robinson. Il est délimité par le champ Robinson au nord, la rivière Rideau à l'est et l'autoroute 417 au sud et à l'ouest. L'accès des véhicules se limite à une seule route passant sous le passage supérieur de l'avenue Lees.

Les terrains adjacents sont essentiellement occupés par des utilisations résidentielles de faible hauteur, notamment des habitations isolées et en rangée ainsi que des immeubles résidentiels peu élevés. Trois habitations isolées occupent actuellement cet emplacement qui couvre une superficie totale 1 138,8 m² et qui présente une façade de 32,9 mètres sur l'avenue Robinson.

Le projet consiste à construire un immeuble résidentiel de quatre étages surmontant un sous-sol et abritant 46 unités d'habitation. Les véhicules accéderaient à l'emplacement par une entrée privée traversant la cour latérale et menant à six places de stationnement, dont trois réservées aux visiteurs. L'aménagement de 24 places de stationnement pour vélos est proposé dans la cour arrière. Des aires d'agrément sont également prévues dans la cour arrière, sur une terrasse en toiture et sur certains balcons donnant au nord. Les ordures seraient stockées à l'intérieur de l'immeuble.

La modification de zonage a pour objet de réduire de 17 à 3 le nombre minimal requis de places de stationnement résidentielles et de réduire de 30 pour cent à 26 pour cent la superficie paysagée minimale requise. D'autres dispenses pourraient être déterminées lors de l'examen de la demande.

Demandes d'aménagement connexes

Demande de réglementation du plan d'implantation n° D07-12-18-0164

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 12 décembre 2019.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

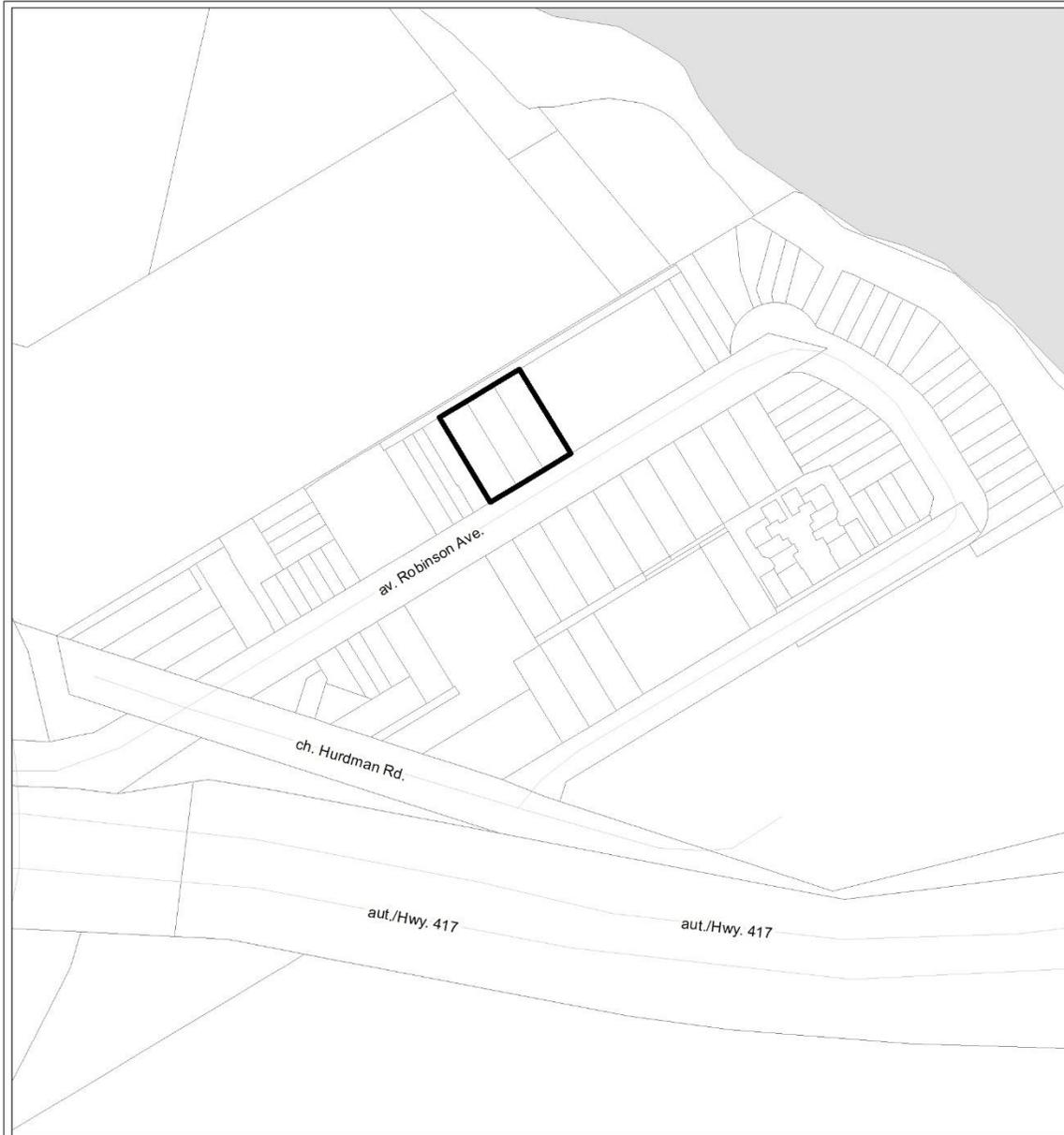
Restez informé et participez

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-19-0103 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Steve Gauthier, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 27889
Télécopieur : 613-560-6006
Steve.Gauthier@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		<p>LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE SITE PLAN / PLAN D'EMPLACEMENT</p>
D02-02-19-0103 D07-12-18-0164	19-0977-A	
I:\CO\2019\Zoning\Robinson_27_29_31		27, 29, 31 av. Robinson Avenue
<p>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</p>		
<p>©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</p>		
REVISION / RÉVISION - 2019 / 09 / 05		